

**DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT CREATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE  
TUTORAT ETUDIANT POUR FORMATIONS À DISTANCE ET HYBRIDE**

**L'ASSEMBLEE PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION A DISTANCE DU 28 JANVIER 2021,**

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu la présentation de Monsieur le Président Provisoire de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

**d'approuver la création du Diplôme d'Université Tutorat étudiant pour formations à distance et hybride tel que présenté en annexe**

Membres en exercice : 71

Votes : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions

**Le Président Provisoire,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : AssProv UCA  
DELIBERATION A DISTANCE 2021-01-28-16

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

## DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

# DU Tutorat étudiant pour formations à distance et hybride

- Création -

UFR de rattachement : INSPÉ  
Etablissements partenaires :  
Responsable du diplôme : Raphaël COUDERT  
Validation à compter du : 28 janvier 2021  
Validation accordée jusqu'à fin : décembre 2021  
Réf Délibération CA : Ass Prov 2021-01-28-16

## A - Présentation du projet

### I – Contexte général – Objectifs de la formation

La circulaire du 19 décembre 2020 prévoit l'accueil de petits groupes de 10 étudiants maximum parmi les étudiants les plus fragiles, définis comme ceux « *nouvellement arrivés dans l'enseignement supérieur, (...) en situation de handicap, de précarité numérique, de décrochage, les étudiants internationaux, ainsi que tous ceux et celles appelant [notre] attention du fait de l'urgence ou de circonstances individuelles particulières* ». Il s'agit prioritairement de tutorats dispensés par les étudiants. Les objectifs de ce dispositif sont la lutte contre la désocialisation étudiante, l'amélioration de l'accompagnement pédagogique et la création d'emplois étudiants.

L'UCA décline ce dispositif sous deux formes distinctes :

- **un tutorat d'accompagnement et de lien social**, qui concernerait tous les étudiants de licence ou de première année de DUT et possiblement de deuxième année là où le besoin se fait sentir. Ce tutorat se fera en partie à distance (animation du groupe classe par les outils numérique, prise de contact avec les étudiants), et en partie en présence avec l'animation d'ateliers de 10 étudiants maximum. L'objectif est de disposer d'au moins un tuteur par mention de licence, ou plus selon la taille des effectifs. Les objectifs principaux sont de rompre l'isolement, de constituer des groupes de travail, de créer une dynamique d'entraide, de travailler sur la motivation et l'organisation, d'être un relais pour les informations sur les dispositifs d'aide auxquels les étudiants peuvent avoir recours, et d'accompagner les étudiants dans l'appropriation de l'espace numérique de travail (ENT) ;
- **un tutorat pédagogique**, ciblé sur une partie des étudiants de L1 et DUT 1 en priorité mais aussi L2 voire L3, essentiellement avec des ateliers en présence de 10 étudiants maximum tout en conservant la possibilité d'animer quelques ateliers à distance sur demande des étudiants concernés. Ce tutorat sera ciblé sur certains blocs d'enseignements de la mention, et sur certains publics étudiants. Les objectifs principaux sont de redonner de la régularité dans le travail et de l'assiduité, de travailler sur l'organisation du travail, de donner des conseils méthodologiques dans les apprentissages, de faire de l'aide au travail sur les cours, aux devoirs et aux révisions, et d'apporter un appui en vue des examens. Ce tutorat pédagogique concerne aussi les étudiants internationaux qui suivent leur formation au Centre FLEURA.

Les tuteurs sont recrutés principalement parmi les étudiants des années supérieures de la filière concernée (DUT 2, L3, masters, doctorants), et si nécessaire, également parmi les étudiants de la filière concernée de la même année (en particulier pour le tutorat d'accompagnement en DUT) ou parmi de jeunes diplômés qui n'auraient pas trouvé leur premier emploi.

Ces tuteurs sont encadrés par un enseignant référent. Ils travailleront en lien étroit avec les responsables pédagogiques.

Ce DU forme les étudiants sous contrat tutorat à leur mission de tuteur et plus particulièrement les jeunes diplômés. Il est créé pour l'année 2020 – 2021 dans le cadre de la circulaire du 19 décembre 2020, mais pourra être maintenu les années suivantes.

## II – Composante porteuse du projet

INSPÉ Clermont-Auvergne

## III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

Pôle Ingénierie Pédagogique & Production Audiovisuelle – Direction de la Formation

## IV – Partenaires de la formation

aucun

## V – Responsable du DU

Nom, Prénom : Raphaël COUDERT

Statut : PRAG, directeur adjoint INSPÉ Clermont-Auvergne

Coordonnées : raphael.coudert@uca.fr , 04 71 09 90 50, 06 85 64 44 77

## VI – Composition du conseil de perfectionnement

- Raphaël COUDERT, PRAG, Responsable du diplôme
- Ludovic MORGE, PU
- Margault SACRÉ, Doctorante
- Evald MAILLET, Docteur, Professeur des Écoles
- Marc DAGUZON, MCF.
- Un représentant du Pôle IPPA – Direction de la Formation

## VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : /

Première année universitaire concernée par la demande : 2020 - 2021

Niveau de la formation : 1<sup>er</sup> cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	Jeunes diplômés sans emploi des filières concernées ou étudiants inscrits dans les filières concernées	Avoir été recruté en tant que tuteur étudiant
RE		
FC		

Durée de la formation : 38 heures sur 1 année universitaire

Calendrier de la formation : janvier - février en début de contrat de tutorat

Lieu de la formation : formation se déroulant essentiellement à distance

Ouverture en formation initiale (FI/RE) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : non

Tarif 1 (tarif plein)	50 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)	

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : pas de seuil d'ouverture

Capacité d'accueil maximale : un groupe de 40 étudiants

Période d'inscription / de candidature : janvier

Contact Scolarité : PARISOT Christel, responsable de la scolarité, christel.parisot@uca.fr, 04 73 31 73 04

## B – Description de la formation

### I – Organisation générale de la formation

La formation des tuteurs étudiants se déroule essentiellement à distance.

### II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	Ressources en ligne asynchrone	TD en ligne	TP en ligne synchrone	Théorique		Pratique		Période d'examens	Coefficient de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
<b>UE 1 : Connaître et mobiliser l'environnement institutionnel dans lequel le tutorat est exercé</b> <i>DVU (services universitaires : SSU, SUAPS, SUC...)</i> <i>Mutualisé avec la formation des tuteurs étudiants hors DU</i>	6 h	Moodle 6 h			e-portfolio avec soutenance orale				fin de contrat de tutorat	
<b>UE 2 : Maîtriser les outils méthodologiques numériques et documentaires</b> <i>IPPA, BU</i> <i>Mutualisé avec la formation des tuteurs étudiants hors DU (2h) + approfondissement</i>	8 h	Moodle 2 h	4 h	2 h						
<b>UE 3 : Éléments d'initiation aux Sciences de l'éducation et de la formation</b> <i>INSPÉ – RéoPass pour la mise à disposition de documents</i>	12h		3 h	9 h						
<b>UE 4 : Analyser, améliorer et partager ses pratiques de tuteurs / Accompagner à l'e-portfolio et à la soutenance orale</b> <i>INSPÉ</i>	12 h			12 h						
<b>TOTAL</b>	38 h	8 h	7 h	23 h						

### III – Règles de délivrance du diplôme

Le DU est délivré aux étudiants ayant obtenus une moyenne égale ou supérieure à 10/20 au mémoire avec soutenance. En cas d'échec à la première session, aucune seconde session n'est prévue.

### IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4
<b>Connaître et mobiliser l'environnement institutionnel dans lequel le tutorat est exercé</b> (les missions du tuteur, les services universitaires, les liens avec le tuteur UCA)	X			x
<b>Maitriser les outils méthodologiques</b> (ENT, ressources, ressource documentaire, communiquer avec le numérique (questions éthiques et juridiques du numérique,) organisation du travail)		X		X
<b>Reconnaître en situation de tutorat la spécificité et la diversité du public</b> (décrochage, besoin éducatif particulier (FLE...), trouble de l'apprentissage (dyslexie...) échec scolaire, effet du confinement)			X	X
<b>Se placer dans les conditions d'un accompagnement pédagogique éthique et favorable aux tutorés</b> (attitude, écoute active, conseil)			X	X
<b>Proposer des conseils qui s'appuient sur les conditions favorisant les apprentissages</b> (motivation, mémorisation, métacognition, collaboration)			X	X
<b>Analyser, améliorer et partager ses pratiques de tuteurs</b> : groupe d'analyse de pratiques, mobilisation d'éléments issus des recherches en éducation et formation pour analyser ses pratiques de tutorat, améliorer les diagnostic des situations rencontrées, comprendre les enjeux, définir les postures à adopter...)				X

### V – Équipe pédagogique pour les enseignements portés par l'INSPÉ

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	N°UE	Matière
JURY Mickaël	INSPÉ	MCF	3	Sciences de l'Éducation
MAILLET Evald		PE	4	
MOUSSAY Sylvie		MCF	4	
SACRÉ Margault		Doct	3	
SERRES Guillaume		MCF	4	
TOCZEK Marie-Christine		PU	3	

Nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : totalité de la formation

Nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : aucune

## **VI – Composition du jury**

*Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.*

- Raphaël COUDERT, PRAG, Responsable du diplôme
- Ludovic MORGE, PU
- Margault SACRÉ, Doctorante
- Evald MAILLET, Docteur, Professeur des Écoles
- Marc DAGUZON, MCF
- Un représentant du Pôle IPPA – Direction de la Formation

## **VII – Modalités d'admission**

Les étudiants ont accès au DU après avoir été recrutés en tant que tuteur étudiant.

## **VIII – Mobilité à l'international**

sans objet

## **IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)**

sans objet



Avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Provisoire du 26 janvier 2021

Approbation de l'Assemblée Provisoire du 28 janvier 2021

Validation accordée jusqu'à fin décembre 2021

Signature du Vice-Président Formations, en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'A. P.' or similar, with a horizontal line extending to the right.